

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 14 février 2024

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.470

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 25 janvier dernier laquelle se lit comme suit :

« [...] Concernant la demande d'accès à l'information à laquelle vous avez donné suite le 1^{er} novembre 2023 (en pièce jointe document intitulé « DAI 23-24.298 »), vous nous avez fourni l'information suivante telle que présentée dans le document « Onglet 1 » :

« [...]


1. Le nombre d'unités RPA en fonction de la taille de la RPA » pour chaque région sociosanitaire. Pour exemple, voir le document Excel « Onglet 1 » → « 2015-2022 » → Colone en surbrillance verte.
2. « Le nombre de RPA avec unités RI dans le même immeuble » pour chaque région sociosanitaire. Pour exemple, voir le document Excel « Onglet 1 » → « 2015-2022 » → Colone en surbrillance orange.
3. « Le nombre d'unité RI dans le même immeuble qu'une RPA » pour chaque région sociosanitaire. Pour exemple, voir le document Excel « Onglet 1 » → « 2015-2022 » → Colone en surbrillance bleue.

... 2

4. « Le nombre de RPA offrant des services en vertu d'une entente 108 » pour chaque région sociosanitaire. Pour exemple, voir le document Excel « Onglet 1 » → « 2015-2022 » → Colone en surbrillance jaune.

Serait-il possible, s'il vous plaît, de nous fournir sous la même forme que dans le document « Onglet 1 » les données relatives à ces quatre points en date du 1er septembre 2023? » (*sic*)

Vous trouverez sous l'onglet 1 un document répondant au libellé de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette

p.j. 2